



Jouy-le-Châtel

Département de Seine et Marne

Commune de

**JOUY LE CHATEL**

**P**LAN  
**L**OCAL  
d'**U**RBANISME

PERIMETRE DES SECTEURS RELATIFS  
AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Annexe

**8**

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :



de l'habitat  
au développement local

**CDHU**

Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargès 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53

Le droit de préemption urbain à Jouy-le-Châtel s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme.